Legio X - Equestris

Legio XXII - Primigenia Pia Fidelis

Règlement Intérieur

Version du 13/03/2019

Le présent règlement est à la disposition de tous et il est impératif de le lire dans son intégralité. Celui-ci permettra à chacun de mieux appréhender la sécurité ainsi que son rôle dans l'association. Les annexes vous permettront de prioriser l'acquisition de vos différentes pièces d'équipements.

Chaque adhérent, rejoignant l'association et participant à une activité commune accepte de facto de s'y conformer et de l'appliquer rigoureusement.

1) Généralités

1.1) Cadre associatif

Les membres sont tous égaux en droits et en devoirs.

Comme il est précisé dans les Statuts, pour devenir membre, le candidat devra en faire la demande auprès d'un membre du Conseil d'Administration. Le conseil se réunira et statuera collégialement sur l'entrée du candidat au sein de l'association. Le membre postulant pourra ensuite devenir « membre actif », en fonction de leur assiduité et de leur implication. [Voir Article V et VI des Statuts]

Les membres doivent, lors de chaque activité associative :

- être porteurs de leur carte d'identité,
- être à jour de leur assurance de responsabilité civile,
- avoir informé les administrateurs de tout problème de santé pouvant les affecter.
- Disposer d'une décharge de responsabilité pour les mineurs.

La communication de l'association est laissée exclusivement aux membres du conseil d'administration.

L'adhésion à l'association inclut de fait le renoncement au droit à l'image. (Dans le cadre des activités associatives)

1.2) Attitude et comportement des membres et assimilés

Aucun prosélytisme ou militantisme politique ou religieux n'est accepté dans le cadre des activités de l'association, pendant les reconstitutions ou sur les supports en rapport avec l'activité associative (forum/ pages Facebook etc). Il est rappelé que les propos tenues hors du cadre associatif mais pouvant porter préjudices à l'association ou à ses membres sont répréhensibles.

Aucune agressivité ne sera tolérée lors des activités associatives, les membres s'engagent à avoir en toutes circonstances un comportement exemplaire et respectueux.

Chacun est tenu de participer, dans la mesure de ses possibilités, aux activités de l'association et à se conformer strictement aux horaires de début et de fin d'activité.

Par ailleurs, les participants de chaque sortie doivent connaître et respecter leurs limites physiques, ils doivent faire part aux encadrants de leurs éventuelles difficultés ou contraintes physiques au plus tôt.

Enfin, les contraintes extérieures personnelles ne peuvent pas être prises en compte lors des activités.

Ave Bagacum

Legio X - Equestris

Legio XXII - Primigenia Pia Fidelis

1.3) Participations aux sorties

Un planning prévisionnel est remis aux membres en début d'année ou lors de l'assemblée générale. Par la suite, en amont de chaque sortie, une information est envoyée et une publication sur la page Facebook « Membre » est faite. Les membres désirant prendre part à la dite sortie doivent s'y inscrire dans les meilleurs délais.

Il est aussi rappeler aux membres que la participation à une sortie s'entend sur l'ensemble du créneau horaire proposé (les adaptations au cas par cas étant vite problématiques). Les membres participants aux sorties devront IMPERATIVEMENT être présent lors du montage et démontage du camp ou des installations nécessaires.

L'organisation de nombreuses sorties dépendant souvent du nombre de participants, l'annulation tardive et répétée, sans justification, à un grand nombre d'évènements pourra entrainer un renvoi de l'association.

1.4) Règles générales de sécurité

En tout temps, la sécurité du public, des membres de l'association et des autres participants est la priorité et l'affaire de tous, et chacun doit en permanence veiller au bon déroulement de l'activité.

La Reconstitution Historique est un loisir exigeant, nécessitant l'emploi ou l'utilisation d'équipement présentant différent niveau de dangerosité. Il faut donc se montrer alerte en tout temps et conscient des risques.

La consommation d'alcool est interdite pendant les activités. Une tolérance, s'appuyant sur la limite légale, pourra s'appliquer en marge des obligations associatives, néanmoins aucun abus ne sera toléré. Conformément à la loi, il est rappelé que tout usage de stupéfiants est prohibé.

1.5) Historicité

La compatibilité historique des pièces et équipements présentés exige la plus grande vigilance. Tout ce qui est visible, et présent sur le terrain devra être conforme et en adéquation avec la période représentée.

Le campement sera disposé selon un ordre précis de façon à être conforme aux sources archéologiques disponibles. Tous les objets modernes (montres, téléphones, duvets, sacs plastiques, Tupperware, sac de sport, etc.) sont interdits hors de la zone de stationnement des véhicules.

Chacun est responsable du sérieux et de l'authenticité de tout ce qui est présenté et où représenté.

2) Règles du groupe « Militaire »

2.1) Activités du Miles

Elles sont le plus proche possible de ce que pouvait vivre un légionnaire, et permettent aux participants d'acquérir des connaissances et savoir-faire identiques à ceux des soldats de l'époque.

- Installation et repli de camp.
- Maniement d'armes, école du soldat (Mouvement de pied), marches, exercices et gardes
- Des corvées de bois, de paille, d'eau seront organisées pour chaque contubernium
- Des activités réalistes (paie, inspection, etc..) pourront être organisées.

Ave Bagacum

Legio X - Equestris

Legio XXII - Primigenia Pia Fidelis

2.2) Posture et Tenue

Tout adhérent doit respecter l'authenticité due à l'activité quel que soit le domaine (attitude, habillement, nourriture, équipement...).

Un soin particulier sera apporté à la bonne tenue du soldat : Les armes et équipements devront toujours être entretenue et en bon état.

Il est également important de savoir adopter une posture « sérieuse » : Veiller à se tenir droit, marcher d'un pas assuré, adapter son langage (en bannir les mots trop modernes)

2.3) Uniforme et équipement

Chaque uniforme, habit ou équipement doit être réaliste, c'est-à-dire rigoureusement exact. Il est donc préférable d'en discuter, avant même de commencer à le constituer, avec les spécialistes de l'association. Cela évitera des erreurs qui occasionnent souvent des frais supplémentaires inutiles.

Une liste des effets requis est à la disposition des nouveaux adhérents qui devront faire leur maximum pour s'y conformer (Voir Annexes).

2.4) Les grades et distinctions

Les grades doivent être portés en fonction des capacités des personnes sur le terrain et des besoins de l'association.

Seul le conseil d'administration de l'association pourra décider du port d'un grade ou d'une distinction.

Aucune décoration, spécialité ou grade ne peut être décidé par son porteur. Néanmoins les grades ou distinction remis le seront avec l'aval du récipiendaire.

Des spécialités opérationnelles pourront être définies suivant les aptitudes des différents membres, mais leur mise en place ne pourra se faire qu'après avis et validation du conseil d'administration.

A noter qu'il est nécessaire que chacun obéisse aux « ordres » et consignes donner sur le terrain sans discuter, (sauf si ceux-ci mettent en danger la sécurité des personnes).

Discuter une consigne ou ne pas l'exécuter crée le désordre qui peut être source d'accidents.

Il est aussi possible pour une personne de tenir un rôle civil si ce rôle est en relation avec la vie militaire de l'armée de l'époque (voir Paragraphe 3.1).

2.5) Règles de sécurité relatives au soldat

Toutes les armes portées ou exposées sur le campement ou lors d'expositions devront être émoussées et non pointues afin de ne pas présenter de risques pour les participants, le public, ou le propriétaire.

Chaque arme ou matériel est en tout temps sous la responsabilité exclusive de son propriétaire et / ou utilisateur.

Legio X - Equestris

Legio XXII - Primigenia Pia Fidelis

a) Sur le campement :

Hors des piquets de garde, les participants devront veiller à ce qu'aucune arme, armure ou bouclier ne soient laissés aux intempéries ou non rangés à l'endroit prévu à cet effet.

Les participants veilleront à ne pas allumer de feux près de matières inflammables (paille, couchage, tentes, ...), et une surveillance sera organisée de façon à éviter tout incendie.

b) Au combat

Lors des combats « souples » de démonstration, la priorité n'est pas de « gagner » mais avant tout de ne pas provoquer d'accident, il faut donc garder la tête froide. Tous les membres de l'association sont responsables de leurs actes et peuvent donc considérés comme des « encadrants ».

Chaque membre doit veiller à son authenticité vestimentaire et à sa sécurité mais aussi à celle des autres. Il est du devoir de chacun de s'assurer que ces deux critères soient strictement observés par

Bien que la reconstitution soit un loisir, nous utilisons des armes qui, même émoussées, présentent toujours des aspects de dangerosité. Il est donc nécessaire de respecter des règles de sécurité

- Chaque membre, dès qu'il porte une arme, doit être sérieux et attentif aux ordres donnés.
- Chaque participant doit respecter les consignes des sous-officiers et officiers.
- · Les reconstituants ne doivent pas prendre d'initiatives personnelles sans en avoir averti un responsable et que celui-ci l'ait autorisé.
- Les armes ne seront dégainées qu'aux ordres de l'encadrement ou après approbation.
- On ne doit jamais porter un coup à « l'aveugle » ou sans aucune retenue.

Plus important encore:

- En cas de blessures ou problème de santé, la personne concernée doit immédiatement avertir un responsable.
- Aucune arme blanche présentant un danger ne pourra être utilisée en mêlée, et ce en aucun cas.
- Le combat à mains nues est interdit.

d) Utilisation d'animaux :

Sauf discussions préalables et autorisations du conseil d'administration, la présence d'animaux de compagnie n'est pas acceptée sur le terrain.

L'utilisation de chevaux notamment ne pourra se faire qu'après discussion et accord des organisateurs et de l'association.

Dans tous les cas l'association se dégage de toutes responsabilités dans le cas de l'utilisation d'un animal lors d'une représentation, ce dernier restant sous la responsabilité exclusive de son propriétaire ou utilisateur.

Legio X - Equestris

Legio XXII - Primigenia Pia Fidelis

3) Règles du groupe « Civil »

3.1. Activités Civiles

Chaque personne souhaitant s'adjoindre au groupe « militaire » dans une tenue civile se devra de proposer un « personnage » aux membres du conseil d'administration pour validation.

En effet les possibilités semblent nombreuses mais devront pourtant être cohérentes et en lien avec l'activité principale de l'association. Parmi les différentes « propositions », certaines semblent facile à évoquer :

- Personnels civils spécialisés (artisans, marchands...)
- Civils domiciliés sur la zone de campagne.

3.2. Equipements et tenue

De même que pour le groupe militaire, la tenue devra impérativement répondre aux obligations historiques de la période considérée.

Cette dernière devra être complète et permettre une compréhension du personnage. Dans le cadre d'un artisan, ou marchand, une place particulière sera affectée sur les campements afin de proposée un accueil du public et une bonne visibilité.

3.3. Photographie et Reconstitution

La photographie est très utile à notre loisir dans la mesure où elle permet de se remettre en question et de tendre vers toujours plus d'authenticité visuelle.

Néanmoins, il faut toujours garder en mémoire qu'un photographe évoluant au sein même de l'association, reste dans le champ visuel des spectateurs et des participants.

Ce type de rôle n'est donc pas « ouvert » aux personnes souhaitant participer de manière active à la vie associative.

Pour ce qui est de la présence de photographes extérieurs à l'association, elle devra être concertée et discutée avec les organisateurs et responsables. Leur présence ne devra en rien perturber l'immersion des reconstituants ni l'authenticité présentée au public.

Legio X - Equestris

Legio XXII - Primigenia Pia Fidelis

Annexe 1 : Liste des équipements Période Républicaine

Cette liste n'a pas vocation à être exhaustive mais présente les bases de ce qui est attendu en termes de possession et d'acquisition des équipements. Tous les équipements devront être conformes et en rapport avec la période. N'hésitez pas à solliciter les membres du conseil d'administration AVANT d'acheter.

1) Groupe « Militaire» - Période Républicaine

CHAUSSURES:

- 1 Paire de Caligae*
- 1 Paire de Calcei

SOUS - VETEMENTS:

- 1 Subligaculum*
- 1 Tunique en lin*
- 2 paires de Chaussettes de laine*

HABILLEMENTS:

- 1 Tunique en lin grossier, de couleur beige
- 1 Tunique en Laine ou Lin Rouge*
- 1 Tunique en lin fin, de couleur blanche
- 1 Tunique de sortie
- 1 Cingulum avec boucle « période césarienne »
- 1 Echarpe en lin ou laine*
- 1 Paire de feminalia en lin ou laine
- 1 Paire de braies en lin ou laine

EQUIPEMENT DE COMBAT:

- 1 casque
- 1 sous casque en laine*
- 1 glaive*
- 1 cotte de mailles (Lorica Hamata) avec ou sans sur-épaulières

DIVERS (obligatoire):

- 1 gamelle en bois ou en terre*
- 1 cuillère en bois*
- 1 sac baluchon en cuir (Mantica)*
- 2 couvertures en laine*
- 1 gobelet en bois ou en terre*

DIVERS (non obligatoire):

- 1 lampe à huile
- 1 couteau
- 1 fourche en bois (Furca)
- 1 sac en cuir (Pera)

2) Groupe « Civil » - Période Républicaine

SOUS - VETEMENTS

- à définir

TENUES POUR HOMMES:

- à définir

TENUES POUR FEMMES:

- à définir

DIVERS (obligatoire)

- 2 couvertures en laine
- 1 set de couverts d'époque
- 1 assiette d'époque
- Accessoires en lien avec la fonction

DIVERS (non obligatoire)

- 1 lampe à huile

Les matériels marqué d'un « * » sont indispensables et devront être acquis lors de la 1ère année de reconstitution.

Tout autre accessoire ou équipement considéré comme « particulier » devra être soumis à la validation du Conseil d'Administration.

Ave Bagacum

avebagacum@gmail.com

566 Avenue de la République 59800 Lille www.ave-bagacum.com n° Siren / Siret: 753029131 00012

Legio X - Equestris

Legio XXII - Primigenia Pia Fidelis

Annexe 2 : Liste des équipements Période Impériale

Cette liste n'a pas vocation à être exhaustive mais présente les bases de ce qui est attendu en termes de possession et d'acquisition des équipements. Tous les équipements devront être conformes et en rapport avec la période. N'hésitez pas à solliciter les membres du conseil d'administration AVANT d'acheter.

Si dans l'ensemble certains effets peuvent être communs avec ceux de la période Républicaine. Il convient de noter que de nombreuses différences peuvent exister, et que les motifs et formes ne seront pas forcément identiques entre ces deux périodes.

1) Groupe « Militaire» - Période Impériale

CHAUSSURES:

- 1 Paire de Caligae*
- 1 Paire de Calcei

SOUS – VETEMENTS:

- 1 Subligaculum*
- 1 Tunique en lin*
- 2 paires de Chaussettes de laine*

HABILLEMENTS:

- 1 Tunique en lin grossier, de couleur beige
- 1 Tunique en Laine ou Lin Rouge*
- 1 Tunique en lin fin, de couleur blanche
- 1 Tunique de sortie
- 1 Cingulum avec plaque
- 1 Echarpe en lin ou laine*
- 1 Paire de feminalia en lin ou laine
- 1 Paire de braies en lin ou laine

EQUIPEMENT DE COMBAT :

- 1 casque,
- 1 sous casque en laine*
- 1 glaive*
- 1 armure type Lorica Hamata ou Segmentata

DIVERS (obligatoire):

- 1 gamelle en bois ou en terre*
- 1 cuillère en bois*
- 1 sac baluchon en cuir (Mantica)*
- 2 couvertures en laine*
- 1 gobelet en bois ou en terre*

DIVERS (non obligatoire):

- 1 lampe à huile
- 1 couteau
- 1 fourche en bois (Furca)
- 1 sac en cuir (Pera)

Legio X - Equestris

Legio XXII - Primigenia Pia Fidelis

2) Groupe « Civil » - Période Impériale

SOUS – VETEMENTS

- à définir

TENUES POUR HOMMES:

- à définir

TENUES POUR FEMMES:

- à définir

DIVERS (obligatoire)

- 2 couvertures en laine
- 1 set de couverts d'époque
- 1 assiette d'époque
- Accessoires en lien avec la fonction

DIVERS (non obligatoire)

- 1 lampe à huile

Les matériels marqué d'un « * » sont indispensables et devront être acquis lors de la 1ère année de reconstitution.

Tout autre accessoire ou équipement considéré comme « particulier » devra être soumis à la validation du Conseil d'Administration.

Ave Bagacum

566 Avenue de la République 59800 Lille avebagacum@gmail.com

www.ave-bagacum.com

n° Siren / Siret: 753029131 00012